

NOTE DE SERVICE N° 7
Année scolaire 2019 - 2020

Sommaire :

1. Point sur la situation sanitaire liée au CORONAVIRUS et sur l'accueil des enfants des personnels de santé
2. Visio- conférence IEN/ directeurs et directrices
3. AFFELNET
4. ENIR 3

1. CORONAVIRUS : point de situation sanitaire et accueil des enfants des personnels soignants

Comme vous le savez, la situation sanitaire de la France est inédite et grave. Jamais auparavant, notre pays s'est retrouvé dans une telle situation où toutes les crèches, écoles, collèges, lycées et universités ont toutes été fermées jusqu'à nouvel ordre et où des mesures de confinement ont été décrétées. Les écoles seront fermées au moins jusqu'aux vacances de Pâques.

La situation sanitaire est particulièrement critique dans le Haut-Rhin où la fermeture des écoles avait déjà été anticipée de huit jours par rapport aux autres écoles de notre territoire.

Dès cette mesure de fermeture des écoles prise le 9 mars 2020 par le premier ministre, nous avons travaillé à mettre en œuvre la nécessaire continuité pédagogique. Cette tâche nous a occupés, vous dans les écoles, nous à l'inspection, pendant plus d'une semaine. Cette mise en œuvre est désormais bien en place et des initiatives très riches nous ont été remontées. **Je voudrais remercier l'ensemble des directeurs.trices et enseignants.es pour tout ce qui a pu être déployé depuis et se poursuit encore aujourd'hui afin que les enfants puissent continuer à apprendre.** C'est un travail considérable dont il nous faudra faire le bilan quand ces terribles événements seront terminés.

Un Padlet a été mis en place par Steve Blazek et les conseillers.ères pédagogiques qui peut encore s'enrichir avec vos idées. Vous le trouverez sous : <https://padlet.com/stebblaz/ava76b4abxjj>

- ➔ **Pour soulager les directeurs et directrices, le tableau de suivi de la continuité pédagogique ne sera plus remonté à Fabienne HILD qu'une fois par semaine tous les vendredis après synthèse des remontées des enseignants.es.**

Après cette phase déjà très chronophage sur la continuité pédagogique, où les directeurs et directrices ont été fortement mobilisés, le président de la république nous a demandé de mettre en place le service d'accueil pour les enfants des personnels soignants. Cette mission qui doit soulager les professionnels de la santé en appelle à la solidarité nationale. Je sais que parmi vous, de nombreux enseignants sont eux-mêmes touchés par le coronavirus, ont un membre de leur famille infecté ou malade, sont elles aussi des personnes fragiles qui ne peuvent se mettre à disposition de

ce service d'accueil. Par ailleurs, la situation familiale de certains des professeurs.es des écoles rend difficile la participation à ce service d'accueil.

Les premiers besoins remontés ont fait état de 304 enfants de personnels soignants nécessitant une solution de garde. Malgré la recherche de tous les modes d'organisation possibles, le trop faible effectif d'enseignants volontaires ne nous permettaient pas d'accueillir tous les élèves recensés. Deux actions ont permis d'évoluer et de répondre favorablement à la problématique :

- Appeler les familles demandeuses pour vérifier si elles n'avaient pas d'autres modes de garde, ce qui a réduit le nombre d'enfants ayant des besoins véritables.
- Rationnaliser les pôles d'accueil en interécoles et demander aux équipes pédagogiques des écoles d'où proviennent les enfants d'agir ensemble à l'accueil dans ces pôles. La mobilisation des enseignants reste volontaire mais toutes les forces vives sont les bienvenues pour étoffer les équipes de ces pôles qui risquent de s'essouffler.

A ce jour, nous disposons des pôles suivants (en gras, la localisation du pôle d'accueil) :

1. **Houssen EM** et EE
2. **Fessenheim**/ Blodelsheim
3. **Muntzenheim**/ RPI Fortschwihr - Bischwihr - Wickerschwihr
4. **Volgelsheim Perrault EE** – Grimm EE – Perrault EM – Dumas EM / Biesheim EM et EE / Wolfgantzen / Algolsheim / Vogelgrun
5. RPI Durrenentzen- Urschenheim – **Widensolen** / Neuf-Brisach
6. RPI Logelheim – Appenwihr - Hettenschlag / **Ste Croix en Plaine** / Sundhoffen
7. **Dessenheim**/ Heiteren
8. **Horbourg Wihr EM Erables** – EM Lauriers – EM Tilleuls – GS Paul Fuchs – EE Oliviers
9. **Kunheim** – Artzenheim
10. **Rumersheim-le-Haut** / Munchhouse
11. **Jebsheim**

En cette première semaine, les personnels soignants ont anticipé et trouvé des solutions de garde et une faible fréquentation d'élèves a pu être notée. Il faudra s'attendre à partir de la deuxième semaine à une montée en charge du nombre d'élèves quand certains personnels de santé seront réquisitionnés dans les hôpitaux ; le pic du nombre de personnes atteintes étant attendu pour fin mars.

Si je suis directement saisie de nouvelles demandes de parents comme ce fut le cas cette semaine, j'orienterai les enfants vers des pôles déjà ouverts. Aucun nouveau pôle ne sera à priori ouvert.

Je suis reconnaissante aux directeurs.trices qui ont coordonné l'organisation de ce service d'accueil et aux enseignants.es qui ont accepté d'assurer tout ou partie de cet accueil si précieux pour soulager nos personnels de santé qui sont au premier plan particulièrement dans le Haut-Rhin.

Sur le plan technique, et au sujet des autorisations dérogatoires de déplacement, une nouvelle procédure est engagée à partir d'aujourd'hui (le document que je vous ai fait parvenir lundi n'est plus valide).

Nous devons nous mettre en conformité avec les instructions du ministère de l'intérieur quant aux déplacements des enseignants qui se rendent sur les lieux d'accueil des enfants de soignants. Mme Maire, notre directrice académique, a mis en place un tableau de saisie sur cet accueil.

- ➔ **Les directeurs.trices qui coordonnent les pôles d'accueil voudront bien me faire remonter le planning hebdomadaire des enseignants afin que je puisse saisir les noms de ceux et celles qui participent à l'accueil. A partir de ce tableau, les services de la D1 de la DSDEN éditeront toutes les autorisations sur lesquelles est apposée la signature de Mme Maire. Le formulaire sera ensuite envoyé sur la boîte mail professionnelle de chaque enseignant.**

2. Visio - conférence IEN / Directeurs et directrices

Nous organisons **vendredi le 20 mars à 10h00**, une visio-conférence entre l'équipe de circonscription et les directrices et directeurs des écoles de la circonscription. Vous pourrez poser en direct vos questions et je vous ferai part des dernières directives.

Voici le lien de connexion : <https://eu.bbcollab.com/guest/03290ea4e2994897ad4054ae202501ec>
 Vous pouvez vous connecter vers 9h30 pour faire un essai avec Steve Blazek (vérification micro et consignes d'utilisation)

Pour vous connecter il faudra utiliser le navigateur Mozilla firefox (on peut le télécharger ici : <https://www.mozilla.org/fr/firefox/new/>)

Vous trouverez en annexe un tutoriel qui vous décrira l'écran d'accueil de la visio-conférence et comment accéder au chat.

3. AFFELNET 6^{ème}

Les dates fixées dans le calendrier sont maintenues, la fin de période de saisie est fixée au 14 mai. Le calendrier peut tout de même être adapté au sein même de l'école. Par contre, les dates suivantes doivent impérativement être respectées :

- Les accusés de réception pour les demandes de dérogation **ne doivent pas** être édités (imprimées) et remis aux familles **avant le 19 mars**
- La transmission **des demandes de dérogation à la DSDEN** à partir du **6 avril 2020**.
- **La validation finale de la saisie** se fera jusqu'au **14 mai 2020** à 12h au plus tard

Vous avez la possibilité de transmettre les volets 1 et 2 par mail mais il faut absolument avoir **une trace écrite pour chaque volet** :

- Soit les parents vous remettent les volets signés en version papier
- Soit les parents vous remettent les volets par mail avec un message vous confirmant l'exactitude des renseignements apportés.

La période fixée pour l'édition et le retour du volet 1 est déjà terminée, les parents ont donc déjà confirmé par mail ou en signant le volet 1 l'exactitude des informations. N'hésitez pas à les relancer si ce n'est pas encore le cas.

A partir du **17 mars** vous allez pouvoir éditer et distribuer le volet 2, ainsi que la note d'information et la note aux parents demandant une dérogation de secteur. Chaque famille indique ses vœux (1 seul vœu possible en plus du secteur de collège) et vous retourne le volet 2 accompagné des pièces justificatives en cas de demande de dérogation (courrier). Si une demande de dérogation est formulée, vous indiquerez dans Affelnet la date de réception et à partir du 19 mars uniquement vous pourrez éditer un accusé de réception et le remettre aux familles. Ces demandes devront être transmises à la DSDEN à partir **le 06 avril** : la procédure est expliquée dans **la note technique étape 3**. (Voir le dossier complet Affelnet Etape 3 envoyé par Steve Blazek).

Attention : pour ceux et celles qui demandent une affectation en 6^{ème} bilingue, la mention « *admission en 6^{ème} bilingue* » doit figurer sur la formation demandée. Comme le collège de secteur n'offre pas forcément un cursus bilingue, cela impose un motif dérogatoire, il faudra donc pour les élèves concernés compléter la partie F du volet 2 en cochant le motif : Elève devant suivre un parcours particulier. Pour le choix du collège vous pouvez vous référer à la liste des secteurs de collèges bilingues.

Vous avez ensuite jusqu'au 14 mai pour saisir dans Affelnet les vœux des familles, entre le **12 et 14 mai vous saisissez également les décisions de passage**. N'oubliez pas de valider la fin de saisie une fois toutes les opérations effectuées et avant le 14 mai 12h00.

Si vous avez besoin d'une information ou aide quelconque, veuillez contacter steve.blazek@ac-strasbourg.fr

4. Appel à projet Label Ecoles numériques (ENIR 3)

L'AAP Label Ecoles numériques se substitue à l'Appel à projet ENIR 3. Cet appel est destiné aux écoles maternelles et élémentaires des communes rurales (moins de 3500 habitants).

L'Etat investit 15 millions d'euros dans ce projet, le soutien financier est le même que pour les phases ENIR 1 et 2. Pour chaque euro investi dans le numérique, l'état subventionne à la même hauteur. Le plafond minimal de la subvention est fixé à 3000 € (soit 6000 € investis par la commune) et le plafond maximal est de 7000 € (soit 14 000 € investis par la commune). Les écoles ayant participé aux phases ENIR 1 ou 2 peuvent candidater à nouveau.

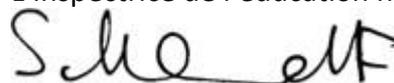
Attention, la subvention n'est versée par le rectorat qu'après l'achat par la commune et la production des factures payées au rectorat, c'est à dire que la commune avance toute la somme et signera une convention avec le rectorat.

La constitution des dossiers consiste en la rédaction d'un projet pédagogique qui doit fédérer toute l'équipe et les partenaires de l'école. Le dossier de candidature vous sera envoyé prochainement, il devra être complété et transmis avant la fin mai 2020.

Pour tous renseignements et aides pour compléter le dossier vous pourrez prendre l'attache de Steve Blazek. Il pourra vous aider à rédiger votre projet et vérifier si votre demande est conforme au cahier des charges fournis en annexe.

Je vous souhaite du courage et j'espère que vous vous portez bien, ainsi que votre famille.

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

